



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 11 mars 2022
(OR. en)

7083/22

LIMITE

CORLX 252
CFSP/PESC 344
MOG 22
CONUN 51
FIN 310

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre la décision 2014/932/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Yémen

DÉCISION D'EXÉCUTION (PESC) 2022/... DU CONSEIL

du ...

**mettant en œuvre la décision 2014/932/PESC
concernant des mesures restrictives
en raison de la situation au Yémen**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2014/932/PESC du Conseil du 18 décembre 2014 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Yémen¹, et notamment son article 3,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

¹ JO L 365 du 19.12.2014, p. 147.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 décembre 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/932/PESC.
- (2) Le 28 février 2022, le comité du Conseil de sécurité des Nations unies institué en application de la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies a ajouté une entité à la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives.
- (3) Il y a donc lieu de modifier l'annexe de la décision 2014/932/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision 2014/932/PESC est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président

ANNEXE

[...]
